



Nos données
au service
de la Santé

Guide de lecture des tableaux de contrôle

Rapport social unique (RSU)

Campagne 2024

05/08/2025

Sommaire

Partie 1 : Préambule	4
Partie 2 : Contrôles du thème Emploi	6
2.1 Effectifs physiques en fonction au 31/12	7
2.1.1 Contrôle Emp_1a.....	8
2.1.2 Contrôle Emp_2a.....	8
2.1.3 Contrôle Emp_3a.....	8
2.1.4 Contrôle Emp_4a.....	8
2.1.5 Contrôle Emp_5a.....	9
2.2 Equivalent temps plein en fonction au 31/12.....	9
2.2.1 Contrôle Emp_1b.....	10
2.2.2 Contrôle Emp_2b.....	10
2.2.3 Contrôle Emp_3b.....	10
2.2.4 Contrôle Emp_4b.....	11
2.2.5 Contrôle Emp_5b.....	11
2.3 Equivalent temps plein annuel en fonction	11
2.3.1 Contrôle Emp_1c	12
2.3.2 Contrôle Emp_2c	12
2.3.3 Contrôle Emp_3c	13
2.3.4 Contrôle Emp_4c	13
2.3.5 Contrôle Emp_5c	13
2.4 Nombre de CDD transformés en CDI.....	14
2.4.1 Contrôle Emp_6	14
Partie 3 : Contrôles du thème Recrutements	15
3.1 Nombre d'agents fonctionnaires (PNM) ou titulaires (PM) recrutés.....	16
3.1.1 Contrôle Rec_1a.....	17
3.1.2 Contrôle Rec_2a.....	17
3.1.3 Contrôle Rec_3a.....	17
3.1.4 Contrôle Rec_1b.....	17
3.1.5 Contrôle Rec_3b.....	18
3.2 Nombre d'agents contractuels recrutés sur emploi permanent.....	18
3.2.1 Contrôle Rec_4.....	19
3.2.2 Contrôle Rec_5.....	19
3.2.3 Contrôle Rec_6.....	19
3.2.4 Contrôle Rec_7	19
3.3 Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur emploi non permanent	20
3.3.1 Contrôle Rec_8	20
3.3.2 Contrôle Rec_9	20
3.4 Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant, dont en primo-nomination.....	21
3.4.1 Contrôle Rec_10a.....	21
3.4.2 Contrôle Rec_11a	22
3.4.3 Contrôle Rec_12a.....	22

3.4.4	Contrôle Rec_10b	22
3.4.5	Contrôle Rec_11b	23
3.4.6	Contrôle Rec_12b.....	23
Partie 4 : Contrôles du thème Parcours professionnels		24
4.1	Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature	25
4.1.1	Contrôle PAR_1	25
4.1.2	Contrôle PAR_2	26
4.1.3	Contrôle PAR_3	26
4.2	Nombre d'agents promouvables.....	26
4.2.1	Contrôle PAR_4a	27
4.2.2	Contrôle PAR_5a	27
4.3	Nombre d'agents promus	27
4.3.1	Contrôle PAR_4b	28
4.3.2	Contrôle PAR_5b	28
4.4	Réussite à un concours ou examen professionnel	28
4.4.1	Contrôle PAR_6	29
4.4.2	Contrôle PAR_7	29
4.5	Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ.....	29
4.5.1	Contrôle PAR_8	30
4.6	Nombre de demandes de ruptures conventionnelles	30
4.6.1	Contrôle PAR_10	30
Partie 6 : Contrôles du thème Rémunérations		32
5.1	Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA	33
5.1.1	Contrôle REM_1	33
5.2	Total des rémunérations annuelles brutes versées (Agents sur emploi permanent)	34
5.2.1	Contrôle REM_2	34
5.2.2	Contrôle REM_3	35
5.2.3	Contrôle REM_2F	35
5.2.4	Contrôle REM_2PH	35
5.3	Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés (agents sur emploi permanent)	36
5.3.1	Contrôle REM_4a	36
5.3.2	Contrôle REM_4b	36
5.4	Total des rémunérations annuelles brutes versées, dont heures supplémentaires (Agents des autres catégories et statuts (non permanents))	37
5.4.1	Contrôle REM_5a	37
5.4.2	Contrôle REM_5b	37
5.4.3	Contrôle REM_5c	38
5.5	Nombre d'équivalent temps plein rémunérés (Agents des autres catégories et statuts (non permanents))	38
5.5.1	Contrôle REM_6a	39
5.5.2	Contrôle REM_6b	39

Partie 1 : Préambule



1 Préambule

Le Rapport Social Unique (RSU) s'accompagne de Tableaux de Contrôle (TDC) conçus pour garantir la fiabilité, la cohérence et l'exhaustivité des données saisies sur la plateforme. Ils constituent un outil méthodologique essentiel pour aider les établissements à sécuriser leurs déclarations et à identifier les éventuelles anomalies de ventilation.

Ce guide vise à accompagner les établissements dans l'appropriation de ces contrôles, en apportant pour chacun d'eux une lecture claire, contextualisée et méthodique. Il détaille de manière systématique :

- L'objectif poursuivi par le contrôle, en lien avec les enjeux de qualité des données,
- Le principe de comparaison opéré entre les totaux issus de différentes ventilations,
- Le comportement attendu en cas d'alerte (« À VÉRIFIER »),
- Les recommandations pratiques permettant de comprendre, corriger ou justifier les écarts observés.

Chaque contrôle présenté est organisé autour de quatre rubriques : **objectif, contrôle, remarque et source**.

Lorsqu'un écart est constaté, il est signalé dans la colonne « Valeur » visible sur les captures d'écran, qui renvoient aux zones précises à vérifier dans l'onglet concerné.

Des captures d'écran illustrent pour chaque fiche la cellule de référence utilisée pour effectuer la vérification.

Par exemple, le contrôle REM_4b va comparer le total du tableau ventilé par sexe de l'indicateur 031 (cellule F233 de l'onglet rémunération) avec le total des ETP ventilés selon le statut, le sexe et la quotité de travail de l'indicateur 031 (somme des cellules L243 et R243 de l'onglet rémunération). Si les deux totaux ne sont pas strictement égaux, le message « À VÉRIFIER » s'affiche automatiquement dans la cellule de contrôle, signalant une atypie à contrôler et à corriger au besoin.

BDS FPH 032-O		
Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés (Agents sur emploi permanent)	NIVEAU	
Total des ETP par sexe	=5. Rémunérations!F233	
Croisement PM/PNM & Sexe & Quotité de travail	=5. Rémunérations!L243+5. Rémunérations!R243	
Contrôle REM_4b	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"

Les contrôles se concentrent sur quatre des dix thématiques du RSU : Emploi, Recrutement, Parcours professionnels, et Rémunérations.

Deux niveaux de contrôle sont identifiés :

- Le Niveau 1 (NIV 1) correspond aux tableaux monocritères, qui ventilent un même type de données selon un seul axe d'analyse (sexe, catégorie, statut...). L'égalité des totaux entre ces tableaux est impérative puisqu'ils décrivent une même population sous des angles différents.
- Le Niveau 2 (NIV 2) repose sur des tableaux multicritères, qui croisent plusieurs dimensions de ventilation (par exemple : sexe × statut × quotité de travail). Ces contrôles permettent de repérer des incohérences plus fines, parfois invisibles en lecture isolée.

L'ensemble des contrôles décrits dans ce guide sont accessibles directement depuis l'onglet « CONTROLES » de la plateforme ou dans l'onglet du même nom dans le cadre de saisie, sous forme de messages interactifs.

Partie 2 : Contrôles du thème Emploi



2 Contrôles du thème Emploi

Les contrôles liés à la thématique *Emploi* ont pour objectif de garantir la qualité, la cohérence et la fiabilité des données déclarées par les établissements pour les indicateurs du thème emploi.

Ils permettent de s'assurer que l'ensemble des données sont correctement ventilées selon les axes réglementaires et analytiques attendus.

Les contrôles *Emploi* portent sur **4 indicateurs** :

- **Effectifs physiques en fonction au 31 décembre**
- **Effectifs en équivalents temps plein en fonction au 31 décembre**
- **Effectifs en équivalents temps plein annuels en fonction**
- **Nombre de CDD transformés en CDI**

Pour assurer l'exhaustivité et la cohérence des données, cette thématique s'appuie sur une série de contrôles codifiés de Emp_1a à Emp_5c, détaillés dans les pages suivantes.

2.1 Effectifs physiques en fonction au 31/12

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 003, ONGLET « EMPLOI ».

Ces tableaux permettent de vérifier la cohérence des effectifs physiques déclarés, en comparant les totaux des différents tableaux dans lesquels sont répartis les effectifs physiques en fonction présents au 31 décembre.

Effectifs physiques au 31/12	NIVEAU	
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		='1. Emploi'!I49
Catégorie hiérarchique		='1. Emploi'!I56
Position statutaire		='1. Emploi'!I130
Métier		='1. Emploi'!I388
Tranches d'âges		='1. Emploi'!I395
Sexe		='1. Emploi'!I411
Contrôle Emp_1a	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Fondement juridique de recrutement pour les contractuels		='1. Emploi'!I153
Types de contrats pour les contractuels		='1. Emploi'!I160
Contrôle Emp_2a	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Corps (personnel non médical)		='1. Emploi'!I123
Croisements Corps et Catégories et Statuts et sexe		='1. Emploi'!L429
Contrôle Emp_3a	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"
Métier		='1. Emploi'!I388
Croisement Métier/âge/sexe		='1. Emploi'!L969+'1. Emploi'!Q969
Contrôle Emp_4a	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"
Indicateur de situation au regard du handicap		='1. Emploi'!I398
Croisement Situation au regard du handicap et Statut d'emploi ou Filière		='1. Emploi'!M1131+'1. Emploi'!R1131
Contrôle Emp_5a	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"

2.1.1 Contrôle Emp_1a

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs physiques déclarés.

Contrôle : Un comparatif est effectué entre les totaux. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « à vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Emploi » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 003-O : statut d'emploi ou filière, catégorie hiérarchique, position statutaire, métier, tranche d'âges, sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

2.1.2 Contrôle Emp_2a

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs physiques déclarés.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « à vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Emploi » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 003-O : fondement juridique de recrutement et types de contrats pour les contractuels.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

2.1.3 Contrôle Emp_3a

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs physiques déclarés.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Ils doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « à vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Emploi » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 003-O : ventilation par corps (personnel non médical) et croisement corps x catégorie hiérarchique x statut d'emploi x sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

2.1.4 Contrôle Emp_4a

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs physiques déclarés.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Ils doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « à vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Emploi » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 003-O : ventilation par métier et croisement type de contrat x sexe x tranche d'âge.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

2.1.5 Contrôle Emp_5a

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs physiques déclarés.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Ils doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « à vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Emploi » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 003-O : ventilation par situation au regard du handicap et croisement situation au regard du handicap x statut d'emploi ou filière.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

2.2 Equivalent temps plein en fonction au 31/12

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 003 BIS, ONGLET « EMPLOI ».

Effectifs en ETP au 31/12	NIVEAU
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	='1. Emploi'!J49
Catégorie hiérarchique	='1. Emploi'!J56
Position statutaire	='1. Emploi'!J130
Métier	='1. Emploi'!J388
Tranches d'âges	='1. Emploi'!J395
Sexe	='1. Emploi'!J411
Contrôle Emp_1b	NIV1 "OK";"A VERIFIER"
Fondement juridique de recrutement pour les contractuels	='1. Emploi'!J153
Types de contrats pour les contractuels	='1. Emploi'!J160
Contrôle Emp_2b	NIV1 "OK";"A VERIFIER"
Corps (personnel non médical)	='1. Emploi'!J123
Croisements Corps et Catégories et Statuts et sexe	='1. Emploi'!O429
Contrôle Emp_3b	NIV2 "OK";"A VERIFIER"
Métier	='1. Emploi'!J388
Croisement Métier/âge/sexe	='1. Emploi'!V969+'1. Emploi'!AA969
Contrôle Emp_4b	NIV2 "OK";"A VERIFIER"
Indicateur de situation au regard du handicap	='1. Emploi'!J398
Croisement Situation au regard du handicap et Statut d'emploi ou Filière	='1. Emploi'!W1131+'1. Emploi'!AB1131
Contrôle Emp_5b	NIV2 "OK";"A VERIFIER"

Ces tableaux permettent de vérifier la cohérence des effectifs en équivalent temps plein (ETP) déclarés, en comparant les totaux des différents tableaux dans lesquels sont repartis les ETP en fonction au 31 décembre.

2.2.1 Contrôle Emp_1b

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs en ETP déclarés.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres décimaux au centième près. Un message de vérification peut apparaître en cas d'écart lié à un **effet d'arrondi**. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une erreur est présente, mais invite à une vérification attentive des données concernées.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Emploi » et proviennent des tableaux monocritère relatifs à l'indicateur BDS FPH 003-O bis : statut d'emploi ou filière, catégorie hiérarchique, position statutaire, métier, tranche d'âges, sexe.

Les cellules correspondantes sont indiquées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

2.2.2 Contrôle Emp_2b

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs en ETP déclarés.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres décimaux au centième près. Un message de vérification peut apparaître en cas d'écart lié à un **effet d'arrondi**. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une erreur est présente, mais invite à une vérification attentive des données concernées.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Emploi » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 003-O bis : fondement juridique de recrutement et types de contrats pour les contractuels.

Les cellules correspondantes sont indiquées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

2.2.3 Contrôle Emp_3b

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs en ETP déclarés.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres décimaux au centième près. Un message de vérification peut apparaître en cas d'écart lié à un **effet d'arrondi**. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une erreur est présente, mais invite à une vérification attentive des données concernées.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Emploi » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 003-O bis : ventilation par corps (personnel non médical) et croisement corps x catégorie hiérarchique x statut d'emploi x sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

2.2.4 Contrôle Emp_4b

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs en ETP déclarés.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres décimaux au centième près. Un message de vérification peut apparaître en cas d'écart lié à un effet d'arrondi. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une erreur est présente, mais invite à une vérification attentive des données concernées.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Emploi » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 003-O bis : ventilation par métier et croisement métier x tranche d'âge x sexe.

Les cellules concernées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

2.2.5 Contrôle Emp_5b

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs en ETP déclarés.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres décimaux au centième près. Un message de vérification peut apparaître en cas d'écart lié à un effet d'arrondi. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une erreur est présente, mais invite à une vérification attentive des données concernées.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Emploi » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 003-O bis : ventilation par situation au regard du handicap et croisement situation au regard du handicap x statut d'emploi ou filière.

Les cellules correspondantes sont indiquées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

2.3 Equivalent temps plein annuel en fonction

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 003 TER, ONGLET « EMPLOI ».

Ces tableaux permettent de vérifier la cohérence des effectifs en équivalent temps plein (ETP) annuels déclarés, en comparant les totaux des différents tableaux dans lesquels sont répartis les ETP pour l'année entière.

Effectifs en ETP annuel	NIVEAU	
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		='1. Emploi'!K49
Catégorie hiérarchique		='1. Emploi'!K56
Position statutaire		='1. Emploi'!K130
Métier		='1. Emploi'!K388
Tranches d'âges		='1. Emploi'!K395
Sexe		='1. Emploi'!K411
Contrôle Emp_1c	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Fondement juridique de recrutement pour les contractuels		='1. Emploi'!K153
Types de contrats pour les contractuels		='1. Emploi'!K160
Contrôle Emp_2c	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Corps (personnel non médical)		='1. Emploi'!K123
Croisements Corps et Catégories et Statuts et sexe		='1. Emploi'!R429
Contrôle Emp_3c	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"
Métier		='1. Emploi'!K388
Croisement Métier/âge/sexe		='1. Emploi'!AF969+'1. Emploi'!AK969
Contrôle Emp_4c	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"
Indicateur de situation au regard du handicap		='1. Emploi'!K398
Croisement Situation au regard du handicap et Statut d'emploi ou Filière		='1. Emploi'!AG1131+'1. Emploi'!AL1131
Contrôle Emp_5c	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"

2.3.1 Contrôle Emp_1c

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs en ETP annuels déclarés.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A Vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres décimaux au centième près. Un message de vérification peut apparaître en cas d'écart lié à un **effet d'arrondi**. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une erreur est présente, mais invite à une vérification attentive des données concernées.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Emploi » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 003-O ter : statut d'emploi ou filière, catégorie hiérarchique, position statutaire, métier, tranche d'âges, sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

2.3.2 Contrôle Emp_2c

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs en ETP annuels déclarés.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres décimaux au centième près. Un message de vérification peut apparaître en cas d'écart lié à un **effet d'arrondi**. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une erreur est présente, mais invite à une vérification attentive des données concernées.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Emploi » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 003-O ter : fondement juridique de recrutement pour les contractuels et types de contrats pour les contractuels.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

2.3.3 Contrôle Emp_3c

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs en ETP annuels déclarés.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres décimaux au centième près. Un message de vérification peut apparaître en cas d'écart lié à un effet d'arrondi. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une erreur est présente, mais invite à une vérification attentive des données concernées.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Emploi » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 003-O ter : ventilation par corps (personnel non médical) et croisement corps x catégorie hiérarchique x statut d'emploi x sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

2.3.4 Contrôle Emp_4c

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs en ETP annuels déclarés.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres décimaux au centième près. Un message de vérification peut apparaître en cas d'écart lié à un effet d'arrondi. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une erreur est présente, mais invite à une vérification attentive des données concernées.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Emploi » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 003-O ter : ventilation par métier et croisement métier x tranche d'âge x sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

2.3.5 Contrôle Emp_5c

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs en ETP annuels déclarés.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres décimaux au centième près. Un message de vérification peut apparaître en cas d'écart lié à un effet d'arrondi. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une erreur est présente, mais invite à une vérification attentive des données concernées.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Emploi » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 003-O ter : ventilation par situation au regard du handicap et croisement situation au regard du handicap × statut d'emploi ou filière.

Les cellules correspondantes sont indiquées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

2.4 Nombre de CDD transformés en CDI

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 004-O, ONGLET « EMPLOI ».

Ce tableau vise à contrôler les données relatives aux contrats à durée déterminée (CDD) qui ont été transformés en contrat à durée indéterminée (CDI) au cours de l'année, en comparant les totaux des différents tableaux dans lesquels sont repartis lesdits contrats.

Nombre de CDD transformés en CDI en application de l'article 9 de la loi n° 86-33 du 11 janvier 1986		NIVEAU
Moment de la transformation	='1. Emploi'!!1144	
Fondement juridique de recrutement pour les contractuels	='1. Emploi'!!1167	
Ancienneté	='1. Emploi'!!1172	
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	='1. Emploi'!!1196	
Contrôle Emp_6	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"

2.4.1 Contrôle Emp_6

Objectif : Vérifier la cohérence du nombre de CDD transformés en CDI au cours de l'année.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un nombre de contrats.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Emploi » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 004-O : moment de la transformation, fondement juridique de recrutement pour les contractuels, ancienneté, statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical).

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

Partie 3 : Contrôles du thème Recrutements



3 Contrôles du thème Recrutements

Les contrôles liés à la thématique *Recrutements* ont pour objectif de s'assurer de la qualité, de la cohérence et de la fiabilité des données déclarées par les établissements pour les indicateurs du thème recrutement.

Ils permettent de s'assurer que l'ensemble des données sont correctement ventilées selon les axes réglementaires et analytiques attendus.

Les contrôles *Recrutements* se déclinent en **4 indicateurs** :

- **Nombre d'agents fonctionnaires (PNM) ou titulaires (PM) recrutés au cours de l'année**
- **Nombre d'agents contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année**
- **Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année**
- **Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant, dont en primo-nomination**

Pour assurer l'exhaustivité et la cohérence des données, cette thématique s'appuie sur une série de contrôles codifiés de Rec_1a à Rec_12b, détaillés dans les pages suivantes.

3.1 Nombre d'agents fonctionnaires (PNM) ou titulaires (PM) recrutés

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 008-O

Ces tableaux permettent de comparer les totaux des agents recrutés au cours de l'année de référence, déclarés dans l'onglet « Recrutement », en distinguant deux populations :

- Les fonctionnaires, c'est-à-dire les personnels non médicaux,
- Et les titulaires, c'est-à-dire les personnels médicaux.

Nb agents fonctionnaires recrutés (PNM)	NIVEAU	
Catégorie hiérarchique		='2. Recrutements'!I30
Corps (personnel non médical)		='2. Recrutements'!I97
Grade		='2. Recrutements'!I329
Voie d'accès		='2. Recrutements'!I343
Sexe		='2. Recrutements'!I359
Contrôle Rec_1a	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Corps (personnel non médical)		='2. Recrutements'!I97
Croisement Corps et Catégories et Voie d'accès		='2. Recrutements'!L378
Contrôle Rec_2a	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"
Indicateur de situation au regard du handicap		='2. Recrutements'!I346
Croisement Indicateurs de situation au regard du handicap & Catégories		='2. Recrutements'!L1090
Contrôle Rec_3a	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"
Nb agents titulaires recrutés (PM)	NIVEAU	
Catégorie hiérarchique		='2. Recrutements'!J30
Voie d'accès		='2. Recrutements'!J343
Sexe		='2. Recrutements'!J359
Contrôle Rec_1b	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Indicateur de situation au regard du handicap		='2. Recrutements'!J346
Croisement Indicateurs de situation au regard du handicap & Catégories		='2. Recrutements'!O1090
Contrôle Rec_3b	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"

3.1.1 Contrôle Rec_1a

Objectif : Vérifier la cohérence des données relatives au nombre de fonctionnaires recrutés (PNM).

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Recrutements » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 008-O : catégorie hiérarchique, corps (personnel non médical), grade, voies d'accès et sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

3.1.2 Contrôle Rec_2a

Objectif : Vérifier la cohérence des données relatives au nombre de fonctionnaires recrutés (PNM).

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Recrutements » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 008-O : ventilation par corps (personnel non médical) et croisement corps x catégorie hiérarchique x voies d'accès.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

3.1.3 Contrôle Rec_3a

Objectif : Vérifier la cohérence des données relatives au nombre de fonctionnaires recrutés (PNM).

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Recrutements » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 008-O : ventilation par situation au regard du handicap et croisement situation au regard du handicap x catégorie hiérarchique.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

3.1.4 Contrôle Rec_1b

Objectif : Vérifier la cohérence des données relatives au nombre de titulaires recrutés (PM).

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Recrutements » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 008-O : catégorie hiérarchique, voie d'accès et sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

3.1.5 Contrôle Rec_3b

Objectif : Vérifier la cohérence des données relatives au nombre de titulaires recrutés (PM).

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Recrutements » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 008-O : ventilation par situation au regard du handicap et croisement situation au regard du handicap x catégorie hiérarchique.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

3.2 Nombre d'agents contractuels recrutés sur emploi permanent

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 010-O

Cette section concerne les agents contractuels recrutés sur des emplois permanents au cours de l'année de référence. Elle couvre à la fois le personnel médical et non médical.

Nb agents contractuels recrutés sur un emploi permanent		NIVEAU
Niveau hiérarchique		='2. Recrutements'!!1138
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		='2. Recrutements'!!1162
Fondement juridique de recrutement pour les contractuels (sur emploi permanent)		='2. Recrutements'!!1181
Type de contrat		='2. Recrutements'!!1187
Durée des contrats (pour les contractuels sur emploi permanent)		='2. Recrutements'!!1201
Sexe		='2. Recrutements'!!1217
Contrôle Rec_4	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Statut d'emploi (personnel médical)		='2. Recrutements'!!1141
Croisement Fondement juridique et statut d'emploi - Personnel médical		='2. Recrutements'!K1286+'2. Recrutements'!N1286 +'2. Recrutements'!Q1286+'2. Recrutements'!T1286
Contrôle Rec_5	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"
Filière (personnel non médical)		='2. Recrutements'!!1152
Croisement Fondement juridique et statut d'emploi - Personnel non médical		='2. Recrutements'!N1327+'2. Recrutements'!T1327 +'2. Recrutements'!Z1327+'2. Recrutements'!AF1327 +'2. Recrutements'!AL1327+'2. Recrutements'!AR1327
Contrôle Rec_6	NIV2	N/A
Type de contrat		='2. Recrutements'!!1187
Croisement Types de contrats pour les contractuels		='2. Recrutements'!K1339+'2. Recrutements'!N1339 +'2. Recrutements'!Q1339+'2. Recrutements'!T1339 +'2. Recrutements'!W1339+'2. Recrutements'!Z1339 +'2. Recrutements'!AC1339+'2. Recrutements'!AF1339 +'2. Recrutements'!AI1339
Contrôle Rec_7	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"

3.2.1 Contrôle Rec_4

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs de contractuels recrutés sur un emploi permanent.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Recrutements » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 010-O : niveau hiérarchique, statut d'emploi ou filière, fondement juridique du recrutement, type de contrat, durée des contrats et sexe.

Les cellules concernées sont indiquées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

3.2.2 Contrôle Rec_5

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs de contractuels recrutés relevant du personnel médical.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Recrutements » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 010-O : ventilation par statut d'emploi (personnel médical) et croisement fondement juridique x statut d'emploi (personnel médical).

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

3.2.3 Contrôle Rec_6

Veuillez ne pas tenir compte de ce contrôle.

3.2.4 Contrôle Rec_7

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs de contractuels recrutés selon leur type de contrat.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Recrutements » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 010-O : ventilation par type de contrat et croisement types de contrats pour les contractuels x durée des contrats x sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

3.3 Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur emploi non permanent

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 011-O

Ces tableaux permettent de comparer les totaux d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année de référence, et déclarés dans l'onglet « Recrutements ». Cet indicateur couvre à la fois le personnel médical et non médical.

Nb agents contractuels et autres personnels, recrutés sur un emploi non permanent	NIVEAU	
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		='2. Recrutements'!!1371
Métier		='2. Recrutements'!!1585
Sexe		='2. Recrutements'!!1601
Contrôle Rec_8	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Métier		='2. Recrutements'!!1585
Croisement Métier - Sexe		='2. Recrutements'!!K1819
Contrôle Rec_9	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"

3.3.1 Contrôle Rec_8

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Recrutements » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 011-O : statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical), métier et sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

3.3.2 Contrôle Rec_9

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent selon les métiers déclarés.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Recrutements » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 011-O : ventilation par métier et croisement métier x sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

3.4 Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant, dont en primo-nomination

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 012-F

Ces tableaux permettent de vérifier la cohérence des effectifs d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant, y compris en primo-nomination.

Nb agents nommés	NIVEAU	
Catégorie hiérarchique		='2. Recrutements'!!I1830+'2. Recrutements'!!I1831
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		='2. Recrutements'!!I1855
Sexe		='2. Recrutements'!!I1871
Contrôle Rec_10a	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Sexe		='2. Recrutements'!!I1871
Croisement Emplois supérieurs hospitaliers - Sexe		='2. Recrutements'!K1885
Contrôle Rec_11a	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"
Indicateur de situation au regard du handicap		='2. Recrutements'!!I1858
Croisement Indicateur de situation au regard du handicap & Emplois supérieurs hospitaliers		='2. Recrutements'!R1892
Contrôle Rec_12a	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"
dont primo-nomination	NIVEAU	
Catégorie hiérarchique		='2. Recrutements'!!J1830+'2. Recrutements'!!J1831
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		='2. Recrutements'!!J1855
Sexe		='2. Recrutements'!!J1871
Contrôle Rec_10b	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Sexe		='2. Recrutements'!!J1871
Croisement Emplois supérieurs hospitaliers - Sexe		='2. Recrutements'!N1885
Contrôle Rec_11b	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"
Indicateur de situation au regard du handicap		='2. Recrutements'!!J1858
Croisement Indicateur de situation au regard du handicap & Emplois supérieurs hospitaliers		='2. Recrutements'!!U1892
Contrôle Rec_12b	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"

3.4.1 Contrôle Rec_10a

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs d'agents nommés sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Recrutements » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 012-F : catégorie hiérarchique, statut d'emploi ou filière et sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

3.4.2 Contrôle Rec_11a

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs d'agents nommés sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Recrutements » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 012-F : ventilation par sexe et croisement emplois supérieurs hospitaliers x sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

3.4.3 Contrôle Rec_12a

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs d'agents nommés sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Recrutements » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 012-F : ventilation par situation au regard du handicap et croisement situation au regard du handicap x emplois supérieurs hospitaliers.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

3.4.4 Contrôle Rec_10b

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs en situation de primo-nomination sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Recrutements » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 012-F (primo-nomination) : catégorie hiérarchique, statut d'emploi ou filière et sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

3.4.5 Contrôle Rec_11b

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs en situation de primo-nomination sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Recrutements » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 012-F (primo-nomination) : ventilation par sexe et croisement emplois supérieurs hospitaliers x sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

3.4.6 Contrôle Rec_12b

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs en situation de primo-nomination sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant.

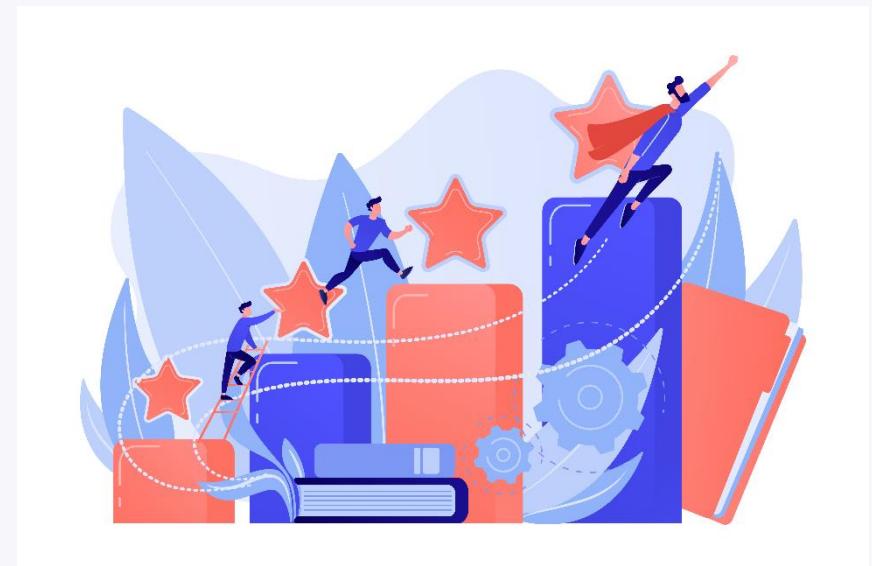
Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent un effectif physique.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Recrutements » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 012-F (primo-nomination) : ventilation par situation au regard du handicap et croisement situation au regard du handicap x emplois supérieurs hospitaliers.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

Partie 4 : Contrôles du thème Parcours professionnels



4 Contrôles du thème Parcours professionnels

Les contrôles associés à la thématique *Parcours professionnels* visent à garantir la cohérence, la complétude et la fiabilité des données déclarées par les établissements concernant les trajectoires de carrière des agents au cours de l'année de référence.

Ils permettent de s'assurer que l'ensemble des données sont correctement ventilées selon les axes réglementaires et analytiques attendus.

Les contrôles *Parcours professionnels* se déclinent sur **les indicateurs suivants** :

- **Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature**
- **Nombre de promouvables pour chaque grade ou corps**
- **Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année une réussite à un concours ou examen professionnel**
- **Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ**
- **Nombre de demandes de ruptures conventionnelles**

Pour assurer l'exhaustivité et la cohérence des données, cette thématique s'appuie sur une série de contrôles codifiés de Par_1 à Par_10, détaillés dans les pages suivantes.

4.1 Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 016-O

Ces tableaux permettent de vérifier la cohérence des données renseignées pour les postes restés sans candidature au cours de la période de référence.

Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature	NIVEAU	
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical) du candidat retenu		='3. Parcours'!H113
Catégorie hiérarchique		='3. Parcours'!H120
Métier		='3. Parcours'!H334
Contrôle PAR_1	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Métier (personnel médical)		='3. Parcours'!H123
Croisement Métier & Statut d'emploi (personnel médical)		='3. Parcours'!R358
Contrôle PAR_2	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"
Métier (personnel non médical)		='3. Parcours'!H141
Croisement Métier & Statut d'emploi & Catégorie (personnel non médical)		='3. Parcours'!L558+'3. Parcours'!Q558 +'3. Parcours'!V558+'3. Parcours'!AA558 +'3. Parcours'!AF558+'3. Parcours'!AK558
Contrôle PAR_3	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"

4.1.1 Contrôle PAR_1

Objectif : Vérifier la cohérence des données relatives aux postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles correspondent à un nombre de postes non pourvus.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Parcours » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 016-O : statut d'emploi ou filière, catégorie hiérarchique et métier.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

4.1.2 Contrôle PAR_2

Objectif : Vérifier la cohérence des données relatives aux postes non pourvus relevant du personnel médical.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles correspondent à un nombre de postes non pourvus.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Parcours » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 016-O : ventilation par métier (personnel médical) et croisement métier x statut d'emploi (personnel médical).

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

4.1.3 Contrôle PAR_3

Objectif : Vérifier la cohérence des données relatives aux postes non pourvus relevant du personnel non médical.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles correspondent à un nombre de postes non pourvus.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Parcours » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 016-O : ventilation par métier (personnel non médical) et croisement métier x statut d'emploi x catégorie hiérarchique (personnel non médical).

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

4.2 Nombre d'agents promouvables

INDICATEURS DE REFERENCE : BDS FPH 017-O / BDS FPH 019-O

Ces tableaux permettent de comparer les nombres totaux d'agents promouvables au cours de l'année de référence et déclarés dans l'onglet « Parcours professionnels ». Cet indicateur ne concerne que le personnel médical.

Nombre de promouvables*	NIVEAU	
Grade		='3. Parcours'!M802+'3. Parcours'!R802
Corps		='3. Parcours'!R878
Contrôle PAR_4a	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Croisement Corps - âge		='3. Parcours'!M949
Croisement Corps - sexe		='3. Parcours'!K1020
Contrôle PAR_5a	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"

4.2.1 Contrôle PAR_4a

Objectif : Vérifier que le nombre total d'agents promouvables est cohérent.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent des effectifs physiques.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Parcours » et proviennent des tableaux monocritères relatifs aux indicateurs BDS FPH 017-O et BDS FPH 019-O : grade et corps.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

4.2.2 Contrôle PAR_5a

Objectif : Vérifier la cohérence du nombre d'agents promouvables.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent des effectifs physiques.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Parcours » et proviennent des tableaux relatifs aux indicateurs BDS FPH 017-O et BDS FPH 019-O : croisement corps x tranche d'âge et croisement corps x sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

4.3 Nombre d'agents promus

INDICATEURS DE REFERENCE : BDS FPH 017-O BIS ET BDS FPH 018-O BIS

Les tableaux ci-dessous comparent les nombres totaux d'agents promus au cours de l'année de référence.

Nombre de promus*	NIVEAU	
Grade		='3. Parcours'!W802+'3. Parcours'!AB802
Corps		='3. Parcours'!AB878
Contrôle PAR_4b	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Croisement Corps - âge		='3. Parcours'!R949
Croisement Corps - sexe		='3. Parcours'!N1020
Contrôle PAR_5b	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"

4.3.1 Contrôle PAR_4b

Objectif : Vérifier la cohérence du nombre d'agents promus.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent des effectifs physiques.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Parcours » et proviennent des tableaux monocritères relatifs aux indicateurs BDS FPH 018-O bis et BDS FPH 017-O bis : grade et corps.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

4.3.2 Contrôle PAR_5b

Objectif : Vérifier la cohérence du nombre d'agents promus.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent des effectifs physiques.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Parcours » et proviennent des tableaux relatifs aux indicateurs BDS FPH 018-O bis et BDS FPH 017-O bis : croisement corps x tranche d'âge et croisement corps x sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

4.4 Réussite à un concours ou examen professionnel

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 021-O

Ces tableaux recensent les agents ayant réussi un concours ou un examen professionnel au cours de l'année de référence.

Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année une réussite à un concours ou examen professionnel		NIVEAU
Type d'épreuves		='3. Parcours'!G1035
Tranches d'âges		='3. Parcours'!G1042
Sexe		='3. Parcours'!G1047
Contrôle PAR_6	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Type d'épreuves		='3. Parcours'!G1035
Croisement Type d'épreuves / sexe / âge		=3. Parcours'!K1059+'3. Parcours'!P1059
Contrôle PAR_7	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"

4.4.1 Contrôle PAR_6

Objectif : Vérifier la cohérence du nombre d'agents ayant réussi un concours ou un examen professionnel au cours de l'année de référence.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent des effectifs physiques.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Parcours » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 021-O : type d'épreuves, tranches d'âges et sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

4.4.2 Contrôle PAR_7

Objectif : Vérifier la cohérence du nombre d'agents ayant réussi un concours ou un examen professionnel.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent des effectifs physiques.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Parcours » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 021-O : ventilation par type d'épreuves et croisement type d'épreuves x sexe x tranche âge.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

4.5 Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 022-O

Ces tableaux permettent de recenser les agents ayant quitté définitivement leurs fonctions au cours de

l'année de référence, selon le motif de départ.

Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ	NIVEAU
Statut d'emploi ou filière	='3. Parcours'!X1094
Catégorie hiérarchique	='3. Parcours'!X1102
Catégorie active ou sédentaire	N/A
Tranche d'âge	='3. Parcours'!X1116
Sexe	='3. Parcours'!X1122
Contrôle PAR_8	NIV1
	"OK";"A VÉRIFIER"

4.5.1 Contrôle PAR_8

Objectif : Vérifier la cohérence du nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année de référence.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent des effectifs physiques.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Parcours » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 022-O : statut d'emploi ou filière, catégorie hiérarchique, tranche d'âge et sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

4.6 Nombre de demandes de ruptures conventionnelles

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 023-O

Ces tableaux permettent de vérifier la cohérence du nombre de demandes de ruptures conventionnelles enregistrées au cours de l'année de référence, en comparant les effectifs renseignés dans les différentes grilles de ventilation.

Nombre de demandes de ruptures conventionnelles	NIVEAU
Statut d'emploi ou filière	='3. Parcours'!G1520
Catégorie hiérarchique	='3. Parcours'!G1527
Sens de la décision	='3. Parcours'!G1538
Tranche d'âge	='3. Parcours'!G1545
Sexe	='3. Parcours'!G1550
Contrôle PAR_10	NIV1
	"OK";"A VÉRIFIER"

4.6.1 Contrôle PAR_10

Objectif : Vérifier la cohérence du nombre de demandes de ruptures conventionnelles

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres entiers, car elles représentent des effectifs physiques.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Parcours » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 023-O : statut d'emploi ou filière, catégorie hiérarchique, sens de la décision, tranche d'âge et sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

Partie 6 : Contrôles du thème Rémunérations



5 Contrôles du thème Rémunérations

Les contrôles associés à la thématique Rémunérations visent à garantir la cohérence, la complétude et la fiabilité des données transmises par les établissements concernant la rémunération des agents au cours de l'année de référence.

Ils permettent de s'assurer que l'ensemble des données sont correctement ventilées selon les axes réglementaires et analytiques attendus.

Les contrôles *Rémunérations* se déclinent sur 5 indicateurs :

- **Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA**
- **Total des rémunérations annuelles brutes versées (agents sur emploi permanent)**
- **Nombre d'ETP annuels rémunérés (agents sur emploi permanent)**
- **Total des rémunérations brutes versées, dont heures supplémentaires (agents sur emploi non permanent)**
- **Nombre d'ETP rémunérés (agents sur emploi non permanent)**

Pour assurer l'exhaustivité et la cohérence des données, cette thématique s'appuie sur une série de contrôles codifiés de Rem_1 à Rem_10, détaillés dans les pages suivantes.

5.1 Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 030-O

Ces tableaux permettent de vérifier la cohérence du nombre d'agents ayant perçu la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) au cours de l'année de référence, en comparant les effectifs déclarés selon les différents critères de ventilation.

NOMBRE D'AGENTS BÉNÉFICIANT DE LA GIPA	NIVEAU
Filière (personnels non médicaux)	= '5. Rémunérations'!E53
Catégorie hiérarchique	= '5. Rémunérations'!E60
Sexe	= '5. Rémunérations'!E65
Contrôle REM_1	NIV1 "OK"; "A VÉRIFIER"

5.1.1 Contrôle REM_1

Objectif : Vérifier la cohérence du nombre d'agents ayant bénéficié de la GIPA au cours de l'année de référence.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, les montants doivent être saisis en euros bruts annuels, à l'euro près.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Rémunérations » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 030-O : filière (personnels non médicaux), catégorie hiérarchique et sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

5.2 Total des rémunérations annuelles brutes versées (Agents sur emploi permanent)

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 031-O

Ces tableaux permettent de vérifier la cohérence des montants bruts annuels versés aux agents occupant un emploi permanent, qu'ils relèvent du personnel médical ou non médical.

Total des rémunérations annuelles brutes versées (Agents sur emploi permanent)		NIVEAU
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		=5. Rémunérations!F101
Catégorie hiérarchique		=5. Rémunérations!F110
Âge ou tranches d'âge		=5. Rémunérations!F119
Sexe		=5. Rémunérations!F126
Contrôle REM_2	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Total des rémunérations par sexe		=5. Rémunérations!F126
Croisement Statut d'emploi (PM) ou filière (PNM) & Catégories & Âge & Sexe		=5. Rémunérations!K183+5. Rémunérations!P183
Croisement PM/PNM & Sexe & Quotité de travail		=5. Rémunérations!L194+5. Rémunérations!R194
Contrôle REM_3	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"
dont primes et indemnités pour les fonctionnaires :		
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		=5. Rémunérations!G101
Catégorie hiérarchique		=5. Rémunérations!G110
Âge ou tranches d'âge		=5. Rémunérations!G119
Sexe		=5. Rémunérations!G126
Contrôle REM_2F	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
dont primes et indemnités pour les praticiens hospitaliers :		
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		=5. Rémunérations!L101
Catégorie hiérarchique		=5. Rémunérations!L110
Âge ou tranches d'âge		=5. Rémunérations!L119
Sexe		=5. Rémunérations!L126
Contrôle REM_2PH	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"

5.2.1 Contrôle REM_2

Objectif : Vérifier la cohérence du total des rémunérations brutes annuelles versées aux agents en emploi permanent pour l'année de référence.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, les montants doivent être saisis en euros bruts annuels, à l'euro près.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Rémunérations » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 031-O : statut d'emploi ou filière, catégorie hiérarchique, tranche d'âge et sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

5.2.2 Contrôle REM_3

Objectif : Vérifier la cohérence des totaux des rémunérations versées aux agents sur emploi permanent.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, les montants doivent être saisis en euros bruts annuels, à l'euro près.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Rémunérations » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 031-O : total des rémunérations par sexe, croisement statut d'emploi ou filière x catégorie hiérarchique x tranche d'âge x sexe, et croisement PM/PNM x sexe x quotité de travail.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

5.2.3 Contrôle REM_2F

Objectif : Vérifier la cohérence du montant total des primes et indemnités versées aux fonctionnaires.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, les montants doivent être saisis en euros bruts annuels, à l'euro près. Les données ne concernent que les fonctionnaires en emploi permanent.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Rémunérations » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 031-O (dont primes et indemnités pour les fonctionnaires) : statut d'emploi ou filière, catégorie hiérarchique, tranche d'âge et sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

5.2.4 Contrôle REM_2PH

Objectif : Vérifier la cohérence des montants de primes et indemnités versés aux praticiens hospitaliers.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, les montants doivent être saisis en euros bruts annuels, à l'euro près. Il ne concerne que les praticiens hospitaliers en emploi permanent.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Rémunérations » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 031-O (dont primes et indemnités pour les praticiens hospitaliers) : statut d'emploi, catégorie hiérarchique, tranche d'âge et sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

5.3 Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés (agents sur emploi permanent)

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 032-O

Les tableaux suivants portent sur les effectifs rémunérés en équivalents temps plein (ETP) parmi les agents occupant un emploi permanent au cours de l'année de référence, qu'ils relèvent du personnel médical ou non médical.

Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés (Agents sur emploi permanent)		NIVEAU
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		='5. Rémunérations'!F228 ='5. Rémunérations'!F233
Sexe		
Contrôle REM_4a	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Total des ETP par sexe		='5. Rémunérations'!F233
Croisement PM/PNM & Sexe & Quotité de travail		='5. Rémunérations'!L243+'5. Rémunérations'!R243
Contrôle REM_4b	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"

5.3.1 Contrôle REM_4a

Objectif : Vérifier la cohérence des effectifs rémunérés en équivalents temps plein (ETP) parmi les agents en emploi permanent.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres décimaux au centième près. Un message de vérification peut apparaître en cas d'écart lié à un **effet d'arrondi**. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une erreur est présente, mais invite à une vérification attentive des données concernées.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Rémunérations » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 032-O : statut d'emploi ou sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

5.3.2 Contrôle REM_4b

Objectif : Vérifier la cohérence du total des effectifs rémunérés en équivalents temps plein (ETP) parmi les agents en emploi permanent.

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres décimaux au centième près. Un message de vérification peut apparaître en cas d'écart lié à un **effet d'arrondi**. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une erreur est présente, mais invite à une vérification attentive des données concernées.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Rémunérations » et proviennent des tableaux relatifs à l'indicateur BDS FPH 032-O : ventilation par sexe et croisement PM/PNM x sexe x quotité de travail.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

5.4 Total des rémunérations annuelles brutes versées, dont heures supplémentaires (Agents des autres catégories et statuts (non permanents))

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 034-O

Ces tableaux permettent de vérifier la cohérence des montants bruts annuels versés aux agents des autres catégories et statuts (sur emploi non permanent), qu'ils relèvent du personnel médical ou non médical.

Total des rémunérations annuelles brutes versées, dont heures supplémentaires (Agents des autres catégories et statuts (non permanents))		NIVEAU
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		='5. Rémunérations'!F278
Sexe		='5. Rémunérations'!F284
Contrôle REM_5a		NIV1
		"OK";"A VÉRIFIER"
Total des rémunérations par sexe		='5. Rémunérations'!F284
Croisement PM/PNM & Sexe & Quotité de travail		='5. Rémunérations'!L295+'5. Rémunérations'!R295
Contrôle REM_5b		NIV2
		"OK";"A VÉRIFIER"
dont heures supplémentaires		NIVEAU
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		='5. Rémunérations'!G278
Sexe		='5. Rémunérations'!G284
Contrôle REM_5c		NIV1
		"OK";"A VÉRIFIER"

5.4.1 Contrôle REM_5a

Objectif : S'assurer de la cohérence des montants relatifs aux heures supplémentaires versées aux agents des autres catégories et statuts (sur emploi non permanent).

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, les montants doivent être saisis en euros bruts annuels, à l'euro près.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Rémunérations » et proviennent des tableaux monocritères de l'indicateur BDS FPH 034-O : statut d'emploi ou filière et sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

5.4.2 Contrôle REM_5b

Objectif : Vérifier la cohérence des rémunérations brutes annuelles versées aux agents des autres catégories et statuts (sur emploi non permanent).

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, les montants doivent être saisis en euros bruts annuels, à l'euro près.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Rémunérations » et proviennent des tableaux de l'indicateur BDS FPH 034-O : ventilation par sexe et croisement PM/PNM x sexe x quotité de travail.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

5.4.3 Contrôle REM_5c

Objectif : Ce contrôle a pour but de garantir la cohérence des heures supplémentaires versées aux agents des autres catégories et statuts (sur emploi non permanent).

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, les montants doivent être saisis en euros bruts annuels, à l'euro près. Les données ne concernent que les heures supplémentaires versées aux agents des autres catégories et statuts (sur emploi non permanent).

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Rémunérations » et proviennent des tableaux monocrétères relatifs à l'indicateur BDS FPH 034-O (dont heures supplémentaires) : statut d'emploi ou filière et par sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

5.5 Nombre d'équivalent temps plein rémunérés (Agents des autres catégories et statuts (non permanents))

INDICATEUR DE REFERENCE : BDS FPH 035-O

Les tableaux suivants portent sur les effectifs rémunérés en équivalents temps plein (ETP) parmi les agents des autres catégories et statuts (sur emploi non permanent) au cours de l'année de référence, qu'ils relèvent du personnel médical ou non médical.

Nombre d'équivalent temps plein rémunérés (Agents des autres catégories et statuts (non permanents))		NIVEAU
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		=5. Rémunérations!F328
Sexe		=5. Rémunérations!F333
Contrôle REM_6a	NIV1	"OK";"A VÉRIFIER"
Total des ETP par sexe		=5. Rémunérations!F333
Croisement PM/PNM & Sexe & Quotité de travail		=5. Rémunérations!L343+5. Rémunérations!R343
Contrôle REM_6b	NIV2	"OK";"A VÉRIFIER"

5.5.1 Contrôle REM_6a

Objectif : Vérifier la cohérence des données relatives aux équivalents temps plein (ETP) rémunérés parmi les agents des autres catégories et statuts (sur emploi non permanent).

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres décimaux au centième près. Un message de vérification peut apparaître en cas d'écart lié à un **effet d'arrondi**. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une erreur est présente, mais invite à une vérification attentive des données concernées.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Rémunérations » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 035-O : statut d'emploi ou filière et sexe.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.

5.5.2 Contrôle REM_6b

Objectif : Vérifier la cohérence des données relatives aux équivalents temps plein (ETP) rémunérés parmi les agents des autres catégories et statuts (sur emploi non permanent).

Contrôle : Un comparatif entre les totaux est effectué. Les totaux doivent être strictement égaux. Dans le cas contraire, le message « A vérifier » apparaît.

Remarque : Pour cet indicateur, il est attendu des données exprimées en nombres décimaux au centième près. Un message de vérification peut apparaître en cas d'écart lié à un **effet d'arrondi**. Cela ne signifie pas nécessairement qu'une erreur est présente, mais invite à une vérification attentive des données concernées.

Source des données : Les données sont issues de l'onglet « Rémunérations » et proviennent des tableaux monocritères relatifs à l'indicateur BDS FPH 035-O : ventilation par sexe et croisement PM/PNM x sexe x quotité de travail.

Les cellules dans lesquelles se trouvent les valeurs comparées sont identifiées dans la colonne « Valeur » du tableau ci-avant.